

Un demi-siècle de suffrage féminin dans le canton de Vaud : ce que l'on disait : ce que l'on a dit aujourd'hui

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **45 (1957)**

Heft 850

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.-- (ab. min.) Abonnement de soutien 8.-- Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	---	---

Si l'homme est grand, ce n'est pas parce qu'il a inventé les canons, l'avion ou les paquebots à turbine, c'est parce qu'il est capable de surmonter ses passions et d'humilier ses instincts.

G. DUHAMEL.

Un demi-siècle de suffrage féminin dans le canton de Vaud

Ce que l'on disait

dans le « Journal d'Yverdon », 9 juillet 1907

« Les femmes vaudoises viennent d'emboîter le pas à la suite de leurs sœurs d'autres pays. S'avisant, non sans raison, que les lois, de même que les exigences de la vie sociale, leur imposent d'assez nombreuses obligations, sans qu'il leur soit accordé comme compensation des droits quelconques, elles viennent de constituer une Association pour le suffrage féminin. Le comité comprend onze femmes et quatre hommes.

Il est incontestable que les femmes remplissent, dans l'Etat social et dans la famille, un rôle qui, bien qu'effacé, a une sérieuse importance. Elles aident leurs maris ou leurs parents, dans un grand nombre de cas, à exercer soit un commerce, soit une industrie, elles se vouent aux soins matériels des enfants, à leur éducation, souvent à leur instruction. Elles contribuent aux impôts et doivent s'incliner devant des obligations de diverses natures découlant des lois faites par les hommes et au sujet desquelles aucun avis ne leur a été demandé. En un mot, l'élément féminin représente, dans la nation, un capital de travail, d'énergie intellectuelle et physique, de dévouement et de désintéressement qui leur confère le droit d'exprimer légalement une opinion sur les affaires du pays... Si les femmes montrent de l'aptitude pour les fonctions de citoyennes et qu'elles y déploient du jugement et de l'intelligence, les hommes seraient mal venus à leur refuser le droit de donner leur avis sur les affaires du pays et de discuter les lois auxquelles elles devront obéir.

Pour en arriver là, il faudra sans doute vaincre encore beaucoup de préjugés. Mais au XXe siècle, les idées font rapidement leur chemin. »

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin compte 940 membres, dont le dixième à peine a assisté, le 22 juin, au Casino de Montbenon, à Lausanne, à la commémoration de sa fondation par sept femmes pleines de courage, dont deux vivent encore: Mlles J. Hausamann, qui a 93 ans, et M. Mégroz, qui en a 83 et qui était présente, pleine d'entrain.

Mme Nègre-Girardet, qui est citoyenne puisqu'elle est devenue française, et son frère, M. Alexandre Girardet, ancien ministre de Suisse à Prague et à Copenhague, enfants de Mme Girardet-Vielle, fondatrice de l'association, étaient présents. Les sections de Vevey, Montreux, Nyon, Lausanne, étaient représentées, ainsi que les deux benjamins qui sont en train de se constituer, car c'était aussi l'assemblée annuelle de l'association; Mlle A. Quinche, présidente, a présenté un bref historique, rappelant les noms des fondatrices, la présidence de Mme Girardet, de 1907 à 1917, celle de Mlle Lucy Dutoit, de 1917 à 1932 et la sienne, qui dure depuis 25 ans, anniversaire modestement fleuri. Les féministes, durant ce demi-siècle, n'ont eu que trois présidences, signe évident de stabilité et de persévérance.

En 1908, le vote ecclésiastique, octroyé en 1903 comme don de joyeux centenaire, aux femmes de l'Eglise nationale, entra dans la pratique (sans causer de révolution); en 1912, le Dr M. Muret entra dans le comité et en demeura le vice-président jusque peu de temps avant sa mort; en 1914, Mme Girardet fonda le Bureau féministe de recherches qui, pendant toute la guerre, avec de s'appliqua à retrouver, avec le Comité international de la Croix-Rouge, en interro-

Ce que l'on a dit aujourd'hui

geant les évacués traversant la Suisse, en utilisant les nombreuses relations internationales de Mme Girardet, qui a été membre du comité du Conseil international des femmes, les personnes qui avaient pris la fuite devant les armées ennemies. C'est à cette époque que Mme Girardet, émue par la détresse de tant de femmes ayant épousé des étrangers, commença ses premières démarches en vue de la nationalité de la femme mariée. Il fallut cinquante ans pour que le législateur comprît l'urgence de cette réforme. En 1917 fut déposée au Grand Conseil la motion Anton Suter en faveur du suffrage féminin, enterrée par les députés parce que, disait le préavis du Conseil d'Etat, « la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer... ». En 1924 la motion de M. A. Maret, aujourd'hui conseiller d'Etat, fit accéder les femmes à l'éligibilité dans les conseils de prud'hommes. En 1928, l'Association fit sa part, et sa large part, dans la quête des signatures pour la grande pétition où 249.237 hommes et femmes réclamèrent du Conseil fédéral l'institution du suffrage féminin. En 1948, le Grand Conseil vota une disposition qui ouvre aux femmes tous les postes de la magistrature, décision qui reste à peu près platonique: on ne nomme pas de femmes. En 1946, ce fut le dépôt de la motion de M. Charles Bettens, député de Cossonay, qui aboutit à la votation cantonale du 25 février 1951 où 35.890 électeurs refusèrent de faire des Vaudoises des citoyennes, alors que 23.127 se montraient plus compréhensifs. Enfin le message du Conseil Fédéral du 22 février dernier nous montre que tous les efforts de toutes les féministes suisses ne se sont pas dépensés en vain, que

l'opinion publique a tout de même un peu évolué et qu'on peut espérer d'ici, à quelque douze mois, une votation fédérale dont personne ne met en doute le résultat. Mais ce sera quand même un progrès.

Pour cette séance cinquantenaire, on avait fait appel au concours de M. P. de Roten, préfet de Rarogne, l'initiateur de la votation des femmes d'Unterbach, qui raconta aux Vaudoises comment l'idée lui vint, appuyé par M. Stocker, juge fédéral, de faire voter les femmes de la petite commune d'Unterbach, à l'occasion de la votation fédérale du 3 mars sur la protection des civils, et les leçons qu'on peut tirer de cet événement. M. de Rothen est persuadé qu'on pourrait arriver à faire inscrire des femmes dans les registres électoraux, dans telle ou telle commune, faire voter ces femmes lorsque la question les touche plus particulièrement. L'interprétation de la Constitution, des lois, dont on parle beaucoup ces temps-ci, ne constitue pas du tout une hérésie. Le scandale serait bien moindre que le fait de tolérer une démocratie qui ignore la plus forte moitié du peuple.

Au dîner qui suivit, Mme C. Delhorbe-Jacottet, écrivain, qui a beaucoup fréquenté Mme Girardet-Vielle, a fait revivre cette attachante personnalité, si ferme dans ses principes, si courageuse dans ses opinions, qui aurait pu vivre tranquille dans son salon, au milieu des siens et de ses amis, et qui a préféré s'intéresser à tout et à toutes, se lancer dans la bagarre pour que la vie soit un peu moins dure et un peu moins cruelle pour tant de femmes qui travaillent, luttent, peinent et se débrouillent à armes inégales.

S. B.

Mémoire très courte...

Le message du Conseil Fédéral du 22 février 1957 sur les droits politiques de la femme suisse, si précieux quant à ses déclarations fondamentales en faveur de nos aspirations, ne peut que nous laisser pensif, quant à ses détails.

Entre autre ce sont les parties historiques et juridiques qui surprennent par les noms cités. Saviez-vous qui sont Möbius, Smend et Hsi-Dau-Lin? ou Georg Lütchinger qui a fait une thèse de doctorat à Zurich récemment? Nous en doutons...

Mais combien d'autres ont été oubliés par les auteurs de cette œuvre de bonne intention:

Emilie Gourd, fondatrice de notre journal, âme courageuse, juste, bonne et luttant jusqu'au dernier battement de son cœur héroïque...

Motta, qui en 1900 déjà, ensemble avec son ami Tarchini, a déposé le premier projet cantonal au Grand Conseil du Tessin, afin d'introduire généralement dans les communes tessinoises ce vote des femmes qui se pratiquait déjà dans bien des communes abandonnées par la population masculine émigrante... et qui lui aussi tint bien haut la torche qu'il fit luire autour de lui, en précurseur, tant au Conseil Fédéral que dans le parti catholique conservateur dont il faisait partie...

Léonard Jenni, pour n'en venir qu'à un nom sans lequel on ne peut pas sérieusement

discuter en Suisse la question de « révision » ou « interprétation », magistralement exposée dans ses nombreuses requêtes, recours et plaintes, réunis dans **Selon l'ordre juridique existant, les droits civiques appartiennent-ils aux femmes suisses, oui ou non?**, publié à Genève aux Imprimeries Réunies dans l'année du salut de la première SAFFA comme contribution magnanime à nos efforts plus visibles sur le Beundenfeld à Berne, 1928, et d'autres.

Honneur à ceux qui sont allés au devant de nous dans le chemin dont nous suivons, si Dieu le veut, les derniers contours tortueux dans les prochaines années. C'est sur leurs tombes que des couronnes devraient être déposées dans cette année, où leur pensée a porté ses fruits, quoique leurs noms semblent être ensevelis déjà dans la poussière des archives fédérales.

dgs.

A nos abonnés

Au seuil des vacances, nous prenons congé de nos abonnés et lecteurs jusqu'au 5 octobre en ce qui concerne le « Mouvement Féministe ». Cet intervalle, trop prolongé à notre gré, nous est imposé par les nécessités financières. Toutefois, en compensation, « Femmes Suisses » leur apportera, dès le 24 août, puis le 21 septembre, toutes les informations pressantes concernant les intérêts féminins.

Conseil International des Femmes

Congrès triennal

Le Congrès triennal du Conseil international des femmes — fédération des conseils féminins nationaux de tous les pays membres — s'est tenu à Montréal du 5 au 15 juin. Les séances avaient lieu à l'Université Mc. Gill. Plus de 350 congressistes étaient venues de l'étranger et des Canadiennes de toutes les provinces formaient un contingent de 150 personnes.

Dès le matin du 6 juin se déroulait une assemblée où une déléguée de chacun des trente pays représentés, venait dire en trois minutes, l'essentiel de l'activité de son conseil, pendant ces trois années.

La C.I.F. compte 37 pays membres depuis qu'il a accueilli Israël et le soir, dans la grande aula décorée de fleurs et des drapeaux des pays membres du Conseil international, la séance officielle fut ouverte par la présidente du Conseil canadien, puis des représentantes du gouvernement, de la province ainsi que la représentante de l'Université et celle de la Ville vinrent apporter leurs vœux de bienvenue aux congressistes.

Enfin, pièce de résistance de la soirée, on entendit le discours-conférence de Mme Eder-Schwyzler, qui depuis neuf ans préside le Conseil international. Elle parla avec une profondeur et une éloquence saisissante de ce sujet: « Le Mouvement féministe actuel — réminiscence historique ou impérieuse nécessité? »

Le lendemain, on se transportait à la capitale du pays, Ottawa, où le gouvernement recevait officiellement le congrès, tandis que, dans l'après-midi, les ressortissantes de chaque pays étaient accueillies dans leurs ambassades et légations respectives. Notons à ce propos que les déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses étaient Mmes Naegeli, Gabriel, P. Rolandi et Lierheimer qui furent reçues à la Légation suisse.

Le samedi matin, ainsi que tous les autres jours, entre les manifestations spéciales, siégeaient les commissions permanentes (hygiène, lois et suffrage, migrations, morale sociale, radio et télévision, relations internationales, travail féminin, arts et lettres, éducation).

Le samedi après-midi, le maire de Montréal offrait, au Restaurant « Le Chalet », sur le Mont Royal, une réception agrémentée de musique, où il prononça un discours très aimable et bienveillant pour ses hôtes.

Contacts avec le Canada et ses habitants

Le dimanche, après les services religieux, et des « tours de ville » commentés, les congressistes étaient invitées par groupes, dans des familles qui leur faisaient les honneurs de leur home. En fin d'après-midi les déléguées

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE

Nouvelle direction: E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER